

## Au sommaire de notre newsletter du mois de mai 2023 :

- Les ateliers prévention de juin sont en ligne, les derniers avant l'été, inscrivez-vous vite !
- Eté 2023 : quel suivi de santé au travail pour vos salariés saisonniers ?
- Visite à la demande du salarié, comment ça marche ?
- Les journées de la sécurité routière au travail du 22 au 26 mai.

Bonne lecture !

## Les ateliers prévention 2023

-----  
Employeur, RH, HSE, salarié(e)



Les inscriptions aux ateliers du mois de juin sont ouvertes soit en présentiel soit en distanciel !

Retrouvez tous les contenus en détail sur notre [page dédiée](#) !

- **Mardi 6 juin 2023 - 9h00/10h30 (Présentiel) : être salarié(e) et aidant(e) : pourquoi l'entreprise doit-elle ouvrir le dialogue. [S'INSCRIRE.](#)**
- **Jeudi 15 juin 2023 - 9h00/10h30 (Webinaire) : identifier et formaliser les risques dans le DUERP. [S'INSCRIRE.](#)**
- **Mardi 20 juin 2023- 9h00/10h30 (Présentiel et webinaire) : Travail au froid, au chaud, canicule, comment agir pour préserver la santé des travailleurs. [S'INSCRIRE.](#)**
- **Jeudi 22 juin 2023 - 9h00/10h30 (Webinaire) : risque routier, un risque professionnel à part entière. [S'INSCRIRE.](#)**
- **Jeudi 29 juin 2023 (Présentiel) : maintien en emploi et retour au travail, ensemble anticipons ! [S'INSCRIRE.](#)**

Qui est concerné par ces actions de sensibilisation, comment cela se passe, à quoi servent-elles ? Des réponses dans notre [fiche pratique](#) !

## Infos prévention



### Eté 2023 : Quel suivi de santé au travail pour vos salariés saisonniers ?

Des saisonniers viennent renforcer vos équipes en période estivale ? On fait le point sur leur suivi de santé au travail et sur les actions de formation et de prévention mises en place par nos équipes de préventeurs. [Lire la suite ...](#)

### Focus sur ... la visite à la demande du salarié

La mise en place d'une visite à la demande du salarié figure parmi les prestations proposées par votre service de santé au



travail. Comment ça se passe ?

Cette visite médicale à la demande peut être mise en place dans différents cas de figure :

- Anticipation d'un risque d'inaptitude,
- Désir d'engager un processus de maintien en emploi,
- Nécessité d'un accompagnement médical personnalisé,
- ...

Pour bénéficier d'une visite à sa demande, le salarié peut directement prendre rendez-vous auprès de son médecin du travail. [Lire notre article et télécharger notre fiche pratique.](#)



## Journées de la Sécurité routière au travail 2023

Les Journées de la Sécurité routière au travail, organisées, cette année, du 22 au 26 mai 2023, sont l'occasion de développer une culture partagée autour de ce sujet.

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent chaque année par près de 4 millions de journées de travail perdues. **Durant ces journées, les employeurs sont invités à participer en organisant des animations de sensibilisation au risque routier.**

### Comment participer ?

Pour accompagner les entreprises dans cette démarche, la Sécurité routière met à disposition sur son site, un large éventail de ressources, d'outils et d'idées d'animations. Ludiques ou interactives, ces animations peuvent prendre différentes formes : une révision du code de la route, une épreuve de tests sur la conduite, le visionnage d'un film, un passage en simulateur de conduite... Libre à chaque employeur d'imaginer le format de sa participation. L'essentiel est de participer et de faire participer les salariés !

[En savoir plus ...](#)

**Nos équipes vous accompagnent au quotidien. Un renseignement, un conseil ? Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.**

- Standard Creuse : 05.55.52.63.29 - Standard Haute-Vienne : 05.55.77.65.63
- [Téléchargez le programme des ateliers](#)
- Mail : [communication@stlim.org](mailto:communication@stlim.org)

**Siège social : 6 rue Voltaire - CS 51223, 87054 LIMOGES Cedex**